

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 05 ET 6 NOVEMBRE 2020

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**CUNVENZIONE DI PARTINARIATU RILATIVA A A
GESTIONE LUCATIVA ADATTA (GLA) ASSICURATA DA
L'ASSOCIU ALIS IN CISMONTE**

**CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA
GESTION LOCATIVE ADAPTÉE (GLA) ASSURÉE PAR
L'ASSOCIATION ALIS SUR LE TERRITOIRE DU
CISMONTE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse agit, dans le cadre des Plans Départementaux d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), en faveur de l'accès au logement des ménages en difficulté.

A ce titre, elle soutient le dispositif de Gestion Locative Adaptée (GLA) porté par l'association ALIS sur le territoire du Cismonte.

Celui-ci vise à capter des logements du secteur privé afin de les attribuer au public prioritaire relevant du PDALHPD en proposant à la fois une action de prévention des difficultés de l'occupant, et une sécurisation de la relation bailleur/locataire.

L'association ALIS propose aux propriétaires qui adhèrent au dispositif une prestation de gestion semblable à celle d'une agence immobilière du secteur privé.

Elle assure auprès des locataires un accompagnement pendant toute la durée du bail, leur offrant ainsi une aide au niveau administratif et budgétaire (renouvellement de droits, prévention des impayés, gestion des contrats), mais aussi un soutien dans l'apprentissage de leurs droits et devoirs (travaux d'entretien leur incombant, relation avec le voisinage).

En 2019, le parc locatif géré par l'association ALIS s'élevait à 139 logements, permettant ainsi à 134 ménages différents d'en bénéficier (soit 297 personnes). Il s'agit en majorité de personnes isolées ou de familles avec enfants relevant des minima sociaux, ou percevant des revenus très faibles (contrats précaires).

L'association prévoit de capter de nouveaux logements pour agrandir le volume du parc et de déployer son action sur l'ensemble du territoire insulaire à l'horizon 2021.

D'abord envisagé pour 2020 et malgré l'engagement de démarches en ce sens, ce déploiement a été interrompu du fait de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Toutefois, deux logements en loi Pinel ont pu être captés sur le Pumontu ce qui témoigne d'un essor envisageable.

Pour l'année 2020, l'objectif est fixé à 170 logements sur le Cismonte dans l'attente d'un rayonnement sur la Corse entière.

La Collectivité de Corse finance la mise en œuvre de cette action à hauteur de 850 euros par logement, soit un montant de 144 500 euros, pour un coût global estimé à 199 500 euros. Les crédits sont inscrits au budget de la Collectivité de Corse (programme 5121, chapitre 934, fonction 428, compte 65568).

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver la convention relative à la Gestion Locative Adaptée (GLA) sur le territoire du Cismonte à conclure l'association ALIS pour l'exercice 2020 telle que figurant en annexe ;
- de fixer la participation de la Collectivité de Corse à la mise en œuvre de ce dispositif à 144 500 euros pour l'année 2020 ;
- de m'autoriser à signer cette convention ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.